

# fenêtres sur cours.09

Ça chauffe !

A l'orée des premiers froids automnaux, la planète continue à brûler. Le service public n'est pas épargné par le brasier, l'hôpital en tête dont tous les personnels tirent le signal d'alarme. Une pétition pour le sauver est à signer sur le site [change.org](http://change.org).

Les gilets jaunes battent toujours le pavé, réclamant plus de justice sociale et financière. Beaucoup seront aux côtés des manifestants le 5 décembre, mobilisés en intersyndicale pour refuser les contours du projet de réforme des retraites voulu par E. Macron. Après plusieurs modifications paramétriques débutées dès 1993 qui ont tantôt élargi l'assiette des cotisations tantôt reculé l'âge de départ, le gouvernement s'attaque cette fois à l'ensemble du système avec pour objectif avoué de contenir le volume des dépenses dédiées alors que le nombre de retraités continuera de croître.

Et notre maison éducative ? Elle aussi sent le brûlé à cause de la com' gouvernementale qui continue son inlassable désinfection au lance-flamme. Sans surprise aucune, le ministre de l'Education Nationale s'est félicité des résultats des évaluations en CP et en CE1. D'après lui, on peut d'ores et déjà noter un premier rebond et M. Blanquer veut transformer l'essai en s'occupant maintenant de faire la classe aux maternelles !

Et les directrices et directeurs carbonisés, surpréssés ? Les réponses du ministère restent bien tièdes. Des dirlos et adjoints.tes se sont retrouvés un mercredi après-midi dans les locaux du Snuipp pour témoigner de leur quotidien, un compte-rendu dans ce journal.

Comble de la marinade en eau bouillante, après de multiples reports des derniers Chsct, alors que le Chsct ministériel est en pleine ébullition, le DASEN de l'Ariège a profité de celui d'octobre pour sermonner les représentants syndicaux dans une longue diatribe sur leur positionnement face à l'administration puis s'en est allé tranquillement vers d'autres lieux plus tempérés....

Les temps sont de plus en plus chauds ...

N°107 supplément 1 novembre 2019

**Bulletin trimestriel de la section de l'Ariège  
du SNUipp-FSU**

Directeur de publication: J-M Rousset, 16 Av de Sibian 09000 FOIX  
N°ISSN:1264-8280 N°CPPAP: 0522 S 06800

Imprimé par nos soins



Déposé le 26 novembre 2019

« Je suis perplexe devant une société où je vois tous les points de repère qui nous ont aidés après guerre ne plus fonctionner. »

Alain Bouvier - **membre du haut conseil de l'éducation**  
de 2005 à 2011 -

## SOMMAIRE

- P.2-3 : Difficultés du métier— direction
- P. 4 : Direction— reconnaissance faciale ;
- P.5 à 8 : Chsct-D et Chsct-M ;
- P. 9 à 13 : 4 Pages Spécial retraite ;
- P. 14 : RIS Retraites 4 décembre et Mobilisation Retraite du 5 décembre ;
- P. 15 : Contrat de préprofessionnalisation ;
- P.16 : La fausse interview de JM Blanquer ;
- P. 17 : Trop chères études ;
- P.18 : Changer de département ;
- P.19 : UDA ; le cœur du métier



Snuipp Ariège



@SNU09

**SNUipp-FSU 09** 13 rue du Lieutenant Paul Delpech 09000 Foix  
Tel 05 34 09 35 97 e-mail : [snu09@snuipp.fr](mailto:snu09@snuipp.fr) Site : <http://09.snuipp.fr>

Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNUipp 09 conformément à la loi du 08/01/78 .  
Vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations en vous adressant au SNUipp 09



# Réunion d'Information Syndicale

du 06 novembre

## DIFFICULTES DU METIER

Cette réunion d'informations syndicales programmée depuis la rentrée scolaire répondait à une demande de collègues confrontés à des difficultés grandissantes dans l'exercice de leur métier, notamment en lien aux rapports entretenus avec la hiérarchie localement.

Le suicide de notre collègue Christine Renon nous a profondément touchés. Sa lettre illustre parfaitement différents éléments qui rendent notre métier difficile et parfois invivable. Nous avons recueilli des témoignages, analysé les méthodes de management puis proposé des conduites à tenir afin de mieux vivre les interactions avec la hiérarchie. Enfin, nous avons cherché quelles actions pouvaient être envisagées. Qu'est-il possible de faire ensemble ?

Témoignages : des paroles très fortes ont été entendues

Il faut être conscient des méthodes de management employées.

-Enseignants, surtout dans le primaire, victimes du comportement du bon élève qui veut bien faire, qui culpabilise beaucoup et qui a l'impression de ne pas en faire assez, déformation professionnelle

-Diviser pour mieux régner -Isoler- « Placardiser » / donner une étiquette négative aux personnes qui résistent- Harcèlement- Intimidation-Pratique insidieuse, propos généralisants « Vous ne faites jamais comme tout le monde », « Vous dites toujours non, jamais comme on vous dit » -Passer par personnes interposées, par des messagers, par des rumeurs -Nier les propos, déformer les propos -Ne pas laisser de trace écrite-Menacer « ça ira jusqu'au Tribunal administratif » -Jouer sur notre méconnaissance du système juridique / judiciaire- Subir une hypervigilance- Subir une mise à l'écart- **Forme d'impunité et d'injustice, insupportable pour des enseignants, voir qu'un IEN peut infliger autant sans ne rien risquer- Peur d'être dans le viseur, de commettre une faute, plus le droit à l'erreur, des représailles.**

Propositions de conduites à tenir pour mieux vivre les interactions avec la hiérarchie : Être formaliste

-Éviter le face à face. Introduire du tiers en présence de la hiérarchie : témoin + inversion du rapport de force.

-**S'organiser en collectif** : le conseil des maîtres / les compte rendus de réunion / les motions sont décisionnaires, **possibilité de se regrouper avec collègues d'un RPI ou de villages proches** afin de vaincre cet isolement

-Recours systématique au conseil des Maîtres.

-**Inverser la notion d'urgence** ; prendre conscience que l'urgence vient du terrain et qu'il faut saisir régulièrement par écrit l'administration, la rappeler à ses engagements, à son obligation de nous garantir la mise en œuvre de notre mission : **l'urgence n'est pas de remplir une Nième enquête.**

-Ne pas oublier que directeur est une fonction, pas un statut. Ne pas céder aux flatteries, aux tentatives de

« promotions- considérations » déguisées.

-**Demander des écrits, de préciser l'objet d'un appel.**

- Différer les réponses, agir, ne pas réagir.

-Ne pas toujours se justifier. Pas de culpabilité.

-Être clair, mettre des mots, se poser les bonnes questions : **est-ce l'objet de l'appel ?** de la réunion ?

Avoir le droit de dire, non ce n'est pas l'objet, je ne réponds pas.

-Être conscient des différentes stratégies utilisées par la hiérarchie : **dire non, ce n'est pas être désobéissant.** Nous sommes garants des valeurs de la république, il y a des lois, et au-dessus des lois, il y a l'éthique.

-Prendre de la distance avec les jeux de pouvoir : **devoir d'obéissance aux valeurs / pas à l'IEN en tant que personne.**

-Relativiser, analyser et mesurer : réfléchir à la prise de **risque réelle. S'éloigner des fantasmes, ne pas avoir peur de l'inspecteur. Que risque-t-on vraiment ?** Nous ne sommes pas en CDD, dans un emploi précaire.

-Refuser le contact sur le téléphone personnel hors PPMS.

-**Demander l'objet en cas de demande de rappeler l'IEN**

-**Ne pas rester seul, même si l'équipe pédagogique n'est pas**

« unie » : demander du tiers, des médiateurs, la présence **de représentants / faire appel aux syndicats / à l'Autonome**

-Possibilité de ne pas dire ou écrire un non catégorique si on ne le sent pas : **possibilité de le formuler d'une autre**

manière « Je n'ai pas les moyens de ... »

-**Rappeler à l'IEN qu'il est le garant de l'application des lois,** et des valeurs de la république, lui rappeler éventuellement **qu'il n'a pas le droit de vous poser telle ou telle question**

-Se saisir de notre métier : réfléchir sur notre posture professionnelle. Comment se place-t-on face à l'IEN, l'IA ?

-**Être conscient qu'il s'agit d'un échange entre professionnels,** qui ont des fonctions différentes mais la même mission (a priori), notre parole a donc autant de valeur.

-**Se saisir des 15 mesures d'urgence, cf. doc SNUipp**

-Différencier obéissance et soumission

-**Faire systématiquement en sorte que l'IEN assure sa** mission de pilotage afin nous exercions notre mission.

**Proposition d'actions :**

Réunions des directeurs / de rentrée : inverser le rapport de force, annuler notre infantilisation, se saisir de ce temps de concertation entre professionnels : demander un ordre de mission / demander un ordre du jour transmis à l'avance / **exiger un temps de préparation en amont de cette réunion / avoir la parole le jour J / avoir un compte rendu de la réunion et signer si l'on est d'accord / demander que ce compte rendu soit envoyé à tous les adjoints.** Les *Réunions ne seraient plus ainsi descendantes.*

Pôle ressource : être au courant des dates de tenue des réunions / savoir quand la situation de notre école sera **analysée / demander à ce qu'un représentant de l'école soit présent au moment d'analyser la situation (si organisée sur le jour de décharge du directeur, l'inviter est possible)**

Réfléchir à une forme de grève administrative, avec consigne syndicale protégeant chacun

Proposer un « **Kit de nos droits / kit de survie à l'usage des personnels** », forme de pôle juridique

**Inviter l'IEN** lorsque c'est nécessaire, le renvoyer à ses responsabilités lorsqu'une décision est à prendre

-Demander une formation : Proposer des ressources sur les méthodes de communication pour évoluer dans notre métier, être armé.e.

Formaliser dans toutes les situations : en conseils des maîtres / de cycles / en EE / en ESS, nous attendons de la hiérarchie : des écrits, des CR et des ordres de mission.

**Possibilité de saisir l'assistante sociale, de saisir le médecin de prévention de l'EN (fiche à remplir + information de l'IEN de la démarche).**

Les fonctions de directeur/trice : Réflexion sur la nécessité de créer un collectif des directeurs, avoir du poids, tous signer, communiquer, Directeur en tant que **représentant d'une école et non à titre personnel**. Attention, éviter la récupération / être prudent, ne pas leur laisser croire que nous souhaitons plus de pouvoirs et que cette fonction devienne un statut. Question des responsabilités accrues et des demandes qui dépassent leurs compétences (PPMS).

D'autres points intéressants ont été discutés : l'exemple d'ouverture sur Verniolle qui montre qu'à notre petite échelle, en équipe, avec le soutien de tous, il est possible de voir aboutir nos luttes ; les modalités d'action quand il y a désaccord au sein de l'équipe ; les modalités d'action quand le directeur dépasse sa fonction ; les services civiques comme aide dédiée à l'aide dans la

relation aux familles ; l'action des Hautes Pyrénées avec appel au rassemblement ; la saisine du Chsct ; la disparition de la présence **des syndicats dans certaines commissions** ; la **volonté d'étouffer le contre-pouvoir** ; ne pas isoler un.e collègue qui ne souhaite pas participer ; le protocole « Ami critique » ; les remplaçants qui se **rendent sur d'autres lieux** : l'information par SMS ; l'ordre de mission ; les 108 h dépassées ; la dynamique départementale ; l'**incompréhension de nos missions multiples et de la charge mentale** ; la multiplication des tâches, des responsabilités, des interlocuteurs, des partenaires ; l'effort de toujours tenter d'expliquer, justifier, convaincre ; les dysfonctionnements quotidiens.

Pour conclure, nous signalons qu'un stage syndical est **en préparation en janvier afin d'informer les collègues des droits dont ils jouissent et qui les protègent**. Plus d'informations à venir !

## Suicides à l'Éducation nationale

Le ministère de l'Éducation nationale a dévoilé pour la première fois Le nombre de suicides de ses personnels. **Durant l'année scolaire 2018-2019, 58 agents (37 hommes et 21 femmes) de se sont suicidés, et 11 depuis la rentrée de septembre, selon des chiffres dévoilés ce mercredi 6 novembre à l'occasion du Chsct extraordinaire sur les conditions de travail des enseignants.**

**Ils concernent l'ensemble du personnel enseignant et du personnel administratif, soit 992.000 agents. Le ministère indique que le taux de suicide est de 5,85 personnes pour 100.000. Le taux de suicide moyen en France en 2012 était de 16 personnes pour 100.000, selon des données de l'Observatoire national du suicide.**

Sur les 58 victimes en 2018-2019, on recense 12 agents non titulaires. Les mois de novembre, août et septembre **représentent un pic des suicides. La tranche d'âge la plus exposée est celle des 45-54 ans, puis celle des 55-64 ans.**

Voire aussi page 5 le compte rendu du Chsct-ministériel

### Direction d'école : encore loin du compte

Une journée de décharge exceptionnelle en novembre ou décembre, un moratoire sur les enquêtes réclamées aux écoles, la mise en place de comités de suivi, voici les trois annonces du ministère lors du Comité technique ministériel du 13 novembre à destination des directeurs et directrices. De premières mesures qui doivent en appeler d'autres pour une réelle amélioration de leur situation.

Il y a urgence à améliorer le quotidien des directeurs et directrices d'école qui de longue date pointent l'augmentation exponentielle de leur charge de travail, le poids des responsabilités, le manque cruel d'aide administrative. Il aura fallu que l'une d'entre elles, Christine Renon à Pantin, mette fin à ses jours en septembre dans son école après avoir mis par écrit tout ce qui la poussait à ce geste pour que la question devienne prioritaire au ministère. Le SNUipp-FSU a listé quinze mesures immédiates pour répondre aux revendications légitimes des personnels et leur permettre d'exercer plus sereinement leur travail, au sein des équipes enseignantes.

Au Comité technique ministériel du 13 novembre, le ministre a **annoncé trois mesures immédiates pour la direction d'école jusqu'en décembre : un moratoire sur toutes les enquêtes demandées aux écoles pour la période ; une journée « banalisée » : jour de décharge exceptionnel avant Noël ; la mise en place de comités de suivi avec les organisations syndicales.**

Ces propositions sont une première réponse aux insistances du SNUipp-FSU afin que le ministre rende concrets ses engagements, mais elles sont insatisfaisantes pour répondre aux réalités du quotidien des directrices et directeurs comme de celles du fonctionnement des écoles. La journée « banalisée » **de décharge concédée pour toutes les directions d'ici aux vacances de Noël n'est pas à la hauteur des attentes et n'apporte pas une vraie réponse sur la durée.**

### 15 mesures immédiates

Le SNUipp-FSU a proposé quinze mesures qui auraient pu être prises immédiatement. **Sur l'allègement des tâches**, le travail entamé avec le ministère précèdent dans le cadre des chantiers métier devrait pourtant permettre une accélération rapide. **De même, s'il est important que les équipes s'emparent du questionnaire ministériel** pour mettre en avant les besoins, cela ne doit pas être un prétexte à attendre.

**D'ores et déjà, il s'agit de travailler à la création d'emplois avec formation et qualification** pour aider les directrices et les directeurs dans un ensemble de tâches **d'accueil, de secrétariat, d'aide technique et** ainsi leur permettre de se consacrer à **l'animation et à la coordination de l'équipe et des projets**. Les questions de temps de décharge, de facilitation du travail collectif doivent aussi se concrétiser.

**C'est ce que les représentants du SNUipp-FSU porteront dans les groupes départementaux de consultation et de suivi mis en place avant la fin de l'année civile. Le SNUipp-FSU rappelle combien les directeurs.trices jouent un rôle essentiel pour le bon fonctionnement de l'école et l'urgence à répondre à la dégradation de leurs conditions de travail.** De la même manière, le ministère employeur doit garantir bien-être, santé et sécurité au travail de tous les personnels. Afin que les propositions du CTM ne soient pas vécues comme un pis-aller, le SNUipp-FSU demande solennellement au ministre de prendre **rapidement d'autres mesures concrètes.**



## Direction d'école : un questionnaire, des réunions... cestquoiquivapas ?

Il aura fallu que la souffrance de notre collègue soit telle qu'elle mette fin à ses jours pour que le ministère réouvre le dossier de la direction d'école ! Depuis des années nous alertons sur la surcharge des directrices-teurs et nous proposons des pistes pour changer la donne.

Alors, on nous demande gentiment maintenant ce qui ne va pas, les raisons du malaise, de la surcharge de travail...

Quoi qu'il en soit, ne boudons pas ces occasions de prendre la parole pour dire tout ce qui nous empêche au quotidien. C'est également une occasion pour discuter entre nous.

Pour le SNUipp-FSU le sujet de la direction d'école ne peut être découplé du fonctionnement même des écoles : travail en équipe, temps de réunion, injonctions ministérielles, inclusion scolaire, enquêtes, évaluations... Tous ces sujets concernent tous les enseignants. Ainsi, la réflexion sur la direction d'école devrait se prolonger par une prise en compte de l'ensemble des conditions de travail des enseignants.

Le SNUipp-FSU a édité un cahier spécial sur la direction et le fonctionnement de l'école, à consulter sur notre site !



## Reconnaissance faciale : bienvenue à Gattaca

La région PACA a saisi la CNIL d'une demande de conseil portant sur l'expérimentation d'un « portique virtuel » de contrôle d'accès par reconnaissance faciale à l'entrée de deux lycées de la région. Le principe avait été d'abord présenté comme validé mais la CNIL vient de se fendre d'un communiqué : l'expérimentation est refusée car le recours à un dispositif de reconnaissance faciale pour contrôler les accès à un lycée, au regard des autres moyens à disposition, apparaît disproportionné.

Le président de la région PACA, Monsieur Estrosi est fâché car c'était pour lui l'occasion de mieux se prémunir des risques d'intrusions. Seuls les lycéens volontaires devaient être concernés. Il aurait permis d'assister les agents en charge du contrôle d'accès aux lycées afin de prévenir les intrusions et les usurpations d'identité et de réduire la durée de ces contrôles.

Les membres de la CNIL ont pourtant considéré que « ce dispositif concernant des élèves, pour la plupart mineurs, dans le seul but de fluidifier et de sécuriser les accès n'apparaît ni nécessaire, ni proportionné pour atteindre ces finalités » et est contraire aux grands principes de proportionnalité et de minimisation des données posés par le RGPD (Règlement général sur la protection des données). La Commission a rappelé que les traitements de données biométriques sont d'une sensibilité particulière, justifiant une protection renforcée des personnes. Notamment, les dispositifs de reconnaissance faciale sont particulièrement intrusifs et présentent des risques majeurs d'atteinte à la vie privée et aux libertés individuelles des personnes concernées. Ils sont par ailleurs de nature à créer un sentiment de surveillance renforcé. Ces risques se trouvent accrus lorsque les dispositifs de reconnaissance faciale sont appliqués à des mineurs, qui font l'objet d'une protection particulière dans les textes nationaux et européens. La Commission a aussi rappelé qu'une vigilance stricte s'impose compte tenu des dommages que pourraient entraîner d'éventuels incidents de sécurité sur de telles données biométriques.

Quelle idée est passée par la tête de ces élus de la République ? Pourquoi ne pas implanter directement des puces sur les élèves ? Ils seraient certainement mieux protégés car on pourrait mieux savoir où ils se trouvent et avec qui ils discutent...

La sécurisation et la fluidification des entrées dans ces lycées doivent être atteintes par des moyens moins intrusifs, comme, par exemple, grâce au contrôle par badge.

DM

## CHSCT- Ministériel du 6 novembre Prévenir l'épuisement professionnel

annuel des actes suicidaires » avec recensement sur le terrain et information du CHSCTM, ainsi qu'un « recensement plus large des décès et de leurs causes de l'ensemble des personnels des établissements et des services de l'Éducation nationale. » Le DGRH s'est engagée sur les deux premiers points.

Un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel exceptionnel s'est tenu le 6 novembre, suite au suicide de Christine Renon, directrice d'école à Pantin, en septembre pour recenser et agir sur les situations de souffrance au travail et les passages à l'acte.

Rassemblements partout en France, présence inédite du directeur général des ressources humaines, ce CHSCT ministériel était exceptionnel à plusieurs titres. Réuni à la demande des syndicats suite au suicide de Christine Renon le 23 septembre, l'instance a délivré pour la première fois des données chiffrées sur les suicides des agents et agentes de l'Éducation nationale ces derniers mois.

58 suicides en 2018-2019 (voir article p2). Le lien avec le travail n'est pas toujours établi, ni évident à établir. La FSU a donc procédé à sa propre enquête sur seize académies. Elle comptabilise 19 passages à l'acte de personnels avec un lien avec le travail l'an dernier et dix depuis la rentrée.



### Leviers d'action

Le ministère a proposé de travailler à partir du protocole existant dans l'académie Aix-Marseille mais la délégation syndicale a voté à l'unanimité sauf FO un avis demandant de réfléchir « plus largement aux causes et origines de ce mal être au travail. Avant l'acte suicidaire, il y a

l'épuisement professionnel ».

Le ministère a annoncé - un bilan annuel au niveau académique et ministériel des actes suicidaires dans l'EN - un protocole d'alerte pour harmoniser les pratiques - la formation des encadrants et membres de la prévention - une campagne de recrutement de médecins de prévention

- un groupe de travail autour de la direction d'école - un prochain séminaire des directions des ressources humaines avec à l'ordre du jour les actes suicidaires.

### Manque d'informations

Les personnes élues du personnel au CHSCT ont déploré que, malgré les demandes ministérielles et syndicales, les rectorats continuent de ne pas « signaler, dès qu'ils en avaient connaissance, tout suicide ou tentative de suicide commis par des personnels sur leur lieu de travail ou hors de leur lieu de travail », ce qui empêche l'instance d'avoir des informations précises et mises à jour. Il a donc été demandé, dans un avis présenté par la FSU et voté à l'unanimité « un bilan a minima

Le CHSCT exige que des réponses concrètes soient apportées pour améliorer les conditions de travail des personnels et prévenir les risques d'épuisement professionnel et de suicide dans l'Éducation nationale. Pour cela, il faut travailler sur les causes menant à ces passages à l'acte : surcharge de travail, injonctions, lourdeur administrative, pressions exercées sur les personnels, effectifs de classe, formation, aide à la difficulté scolaire et à la direction d'école...

**LE CHIFFRE  
DU SNUipp**

**C'est le salaire moyen brut d'un enseignant du premier degré en pourcentage du salaire d'un actif travaillant à plein temps toute l'année et diplômé de l'enseignement supérieur (2015).**

Source : depp novembre 2019

**80 %**



## CHSCT-D du 17 octobre



Pour l'administration : Sont présents, Mme Clarac (Secrétaire Générale) Mme Corsini (secrétaire de séance) M Piquemal (Conseiller de prévention départemental) M. Duret (Inspecteur d'Académie),

Mme Duloum (Conseillère de prévention académique)

Pour la FSU : sont présents Mme, Gil, et MM., Laborde et Mousqué.

Pour l'UNSA-Education : sont présents Mmes , Piquemal, Sans, Sentenac et Dejean et M Leveillé

Sont excusés : M. Casanova (Assistant de prévention de la DSDEN). M. Laveilhé (Inspecteur Santé et Sécurité, M DIAZ (Médecin de prévention). M Estalrich Mmes Chartier et Pons. Mmes Gracien et Guezennec et M Naboulsi

M Duret : s'excuse car le CHSCT a été déplacé à cause de contraintes d'agendas et annonce son départ de la réunion à 15h30

Déclaration préliminaire de la FSU et lecture par la secrétaire du CHSCT de la déclaration commune intersyndicale et ministérielle

### Réponse de M Duret, inspecteur d'académie :

Ce suicide dans le cadre professionnel est un acte très fort et il s'associe à notre peine et souhaite travailler avec nous. M le ministre a donné des orientations devant le CTMEN pour entendre l'émoi de la profession, les discussions sont en cours. Or il a le sentiment que lorsqu'il nous écoute et nous lit, aucune amélioration ni écoute n'est au rendez-vous, que nous présentons la situation comme toujours plus dégradée et qu'il ne partage pas cette appréciation.

Concernant Les PIALs sur le département, M Duret dit que la situation ne s'est pas dégradée sur les moyens ... Il reconnaît la dégradation sociale de certaines familles qui se retrouve dans l'école.

Il faut faire état des progrès accomplis, le PIAL se met en place, le statut de l'AESH aujourd'hui est un petit peu mieux que celui des AESH il y a un an ... Il est surpris des renvois syndicaux négatifs car la concertation a eu lieu.

La FSU demande en ce qui concerne la mise en place des PIAL à quel moment les personnels avaient été concertés sur la gestion des ressources humaines.

Il répond que lorsque les commandes sont ministérielles, il n'y a pas de concertation. Dans une institution, pour garantir une équité, il faut des outils, des indicateurs qu'il faut interroger collectivement. M le DASEN dit que l'institution n'est pas le problème, elle fait seulement partie de l'équation.

Pour lui, les syndicats présentent une situation toujours plus dégradée et c'est faux : un vrai travail se fait à l'école même s'il y a des déficits ... Il faut donc nous réjouir d'un certain nombre de réussites ...

Le message de cette directrice doit nous permettre de trouver des solutions collectives, nous sommes dans une équation qu'il faut résoudre ...

Il demande de ne pas renvoyer de caricature de notre profession ...

Monsieur le DASEN cite 2 exemples où il reconnaît l'injonction et la pression de sa part depuis la rentrée :

- Les évaluations nationales : il a demandé aux IENS de rappeler aux enseignants de saisir les résultats des évaluations bien en amont du 11 octobre car il s'agit d'une orientation nationale, il insiste sur le rappel du caractère obligatoire de ces évaluations et il a essayé d'éviter une situation de blocage numérique.

- Le PPMS qui doit être fait avant le 18 /10. Concernant la date retenue par l'Ariège le 14 octobre à 14h00, ce qui a posé problème c'est l'heure car les PS et MS dorment, il a entendu cette remarque mais a maintenu l'heure.

Il ne s'agissait pas de réveiller les élèves mais de s'assurer de savoir comment on ferait ( si 1 personne avec un pistolet mitrailleur entre dans l'école) dans le cadre d'une intrusion, d'un confinement dans le cas où ça se passe à 14h ... Il a incité les directeurs à écrire dans le retour d'expérience les difficultés que cela pose ... Quel enseignant est venu lui proposer une hypothèse pour que ça marche mieux ... ? Aucun.

C'est l'institution qui sera perdante si on caricature. Il dit ne pas remettre pas en doute notre engagement et dit que nous le partageons ...

Dans le département, il y a 1320 élèves à besoins particuliers et 520 personnes accompagnatrices pour 2000 enseignants. Création de 11 ETP d'AESH depuis le 1/09.

Il dit « Je suis le premier employeur du département certes avec des conditions précaires et 520 euros par mois ... »

### **Réponse de la FSU : Notre rôle est de rapporter les choses qui vont mal sur le terrain, ce n'est pas une attaque ...**

Chaque jour les enseignants innovent et expérimentent dans leur classe, c'est le principe même du métier, sans forcément en faire cas. A l'opposé les élites pensent que sans directives nationales, la réussite des élèves est au point mort ...

Réponse de l'UNSA : Seulement 2 courriers injonctifs ok, mais la distance avec les personnels sur le terrain est mal perçue ...

Il répond « C'est parce que vous appelez à ne pas saisir les évaluations alors moi je demande à ce que ce soit fait ... ». Il y aura des élections où le citoyen s'exprimera. Il y de l'opposition qui doit s'exprimer mais on ne peut se substituer à un combat politique .

*Monsieur le DASEN affirme qu'on est là pour travailler ensemble mais il annule deux dates de CHSCT initialement prévues et part au terme d'1h15 de prise de parole pour nous faire part de son mécontentement quant à notre travail de représentants des personnels ... De plus, un sujet est ajouté à l'ordre du jour sans information préalable des membres ...*

## Nouvel arrêté de composition du CHSCT 09

Titulaires : UNSA : GRACIEN PIQUEMAL LEVEILLE SANS FSU : GIL CHARTIER LABORDE

Suppléants : UNSA : DEJEAN GUEZENEC SENTENAC BASSAM NABOULSI FSU : MOUSQUE PONS ESTALRICH

Approbation des PV du 20 et 27 juin 2019

**Votés à l'unanimité**

### **Point sur l'école maternelle de SAVERDUN**

Les avis du CHSCT sont arrivés hier à la DSDEN qui les a transmis à la mairie de Saverdun. A charge pour elle **d'apporter des réponses d'ici fin décembre.**

Madame Clarac rapporte les paroles de monsieur Mason, IEN : **une nouvelle salle va être annexée à l'école : elle deviendra un dortoir supplémentaire. Les extincteurs vont être positionnés plus bas. L'IEN est venu deux fois, les relations avec la mairie s'améliorent. Instauration d'un vrai travail de proximité entre la mairie et l'école.**

### **Point sur l'avancée des travaux à l'école de BONNAC**

Monsieur Mason a pris contact avec la mairie : **Bâtiment de la cantine fait (déjà annoncé lors d'un précédent CHSCT). Fenêtres changées. Lavabo « dangereux » enlevé. Pas d'avancée concernant l'extension de l'école, la mairie s'est engagée mais rien pour le moment.**

**Le CHSCT demande que le DASEN adresse un courrier au maire en mettant en avant l'historique (la première visite du CHSCT date de 5 ans) et les problèmes de sécurité (classe trop petite empêchant une circulation fluide des élèves, très dangereux en cas d'évacuation).**

### Point sur les avis votés sur les conditions de travail des AVS

**Certaines réponses n'ont pas été validées par le CHSCT qui propose :**

Avis 1 : que les rencontres parents AESH soient faites le jour de la pré-rentrée.

Avis 2 : **qu'un formulaire soit rempli concernant à l'avis des AESH quand à la poursuite de l'accompagnement du même élève d'une année sur l'autre, et la réponse du représentant de l'administration.**

Avis 5 : **lors des absences de l'élève, les AESH restent à la disposition du chef d'établissement. Le CHSCT demande que les AESH soient rapidement versés sur des élèves sans accompagnement (par exemple sur des élèves ULIS en inclusion sans l'AVSco) (UNSA)**

**mais que les AESH, pour assurer un accompagnement de qualité, disposent d'une fiche synthétique sur la problématique de l'élève et les aides à lui apporter (FSU).**

Avis 9 : la formation « adaptation à l'emploi » doit commencer dès la première semaine pour armer les nouveaux AESH. **L'administration n'avait pas compris notre demande. Sera discutée avec monsieur de la Cruz, IEN ASH.**

Avis 10 : des formations conjointes AESH/PE sont prévues dans le cadre des animations pédagogiques pour le **1er degré. Les membres du CHSCT (UNSA) s'étonnent que rien ne soit prévu pour le second degré.**

### Présentation des orientations stratégiques ministérielles

Présentation par Mme Clarac : **nous sommes dans la continuité de l'année N-1, renforcement des médecins de prévention, des assistants de prévention et des problématiques des bâtiments.**

4 axes :

- Intégrer la santé et la sécurité au travail dans la gouvernance académique ;
  - Développer la médecine de prévention pluridisciplinaire ;
  - **Mettre en place des actions de prévention en cas d'accident de service, d'incident grave ou de situations de travail dégradées, recherche de causes ;**
  - Décret 21 Février 2019 : **octroi d'un congé pour invalidité temporaire imputable au service,**
- Risques liés au bâtiment : **amiante, qualité de l'air (contrôles obligatoires), gaz radon.**

### DASE/ Mme Duloum

**Pour l'académie, feuille de route académique pour une cohérence mais les départements sont libres ...**

AXE 1 : **Prévention des risques chimiques, mise en lien avec les IEN de physique chimie ...**

**CHS inciter les chefs d'établissements à les mettre en place si pas obligatoire ...**

Dématérialisation du RSST : Accès sur ARENA au RSST pour tous les personnels, version papier existe **toujours, proposition d'un GT pour analyser les signalements avec synthèse au CHSCT A**

**Prévention sur les RPS, Mme Barrau est en formation jusqu'en février, formation pour les CPD et secrétaire des CHSCT par l'ANACT**

Guides DGAFP .. sur site à consulter ( agressions, dépôt de plainte)

AXE 2 : **Recrutement d'un médecin de prévention**

AXE 3 : Arbre des causes ; CITIS décret à lire pour congé imputable au service

AXE 4 : DTA travaux du CHSCT 09 sera présenté au prochain CHSCT A, la DASE a formé tous les AP en

**2017 et 2018 aux risques liés à l'amiante**

Le RADON: ce problème concerne dans l'académie l'Aveyron, l'Ariège et les Hautes Pyrénées ; gaz lourd toxique naturel 2ème cause du cancer du poumon après le tabac ( il reste au rez de chaussé, ouvrir **fenêtres ...)**

Chaleur et basses températures

## Bilan des actions de la DASE :

Bilan des différentes formations

Formation initiale des nouveaux membres CHSCT les 21/22 Novembre et le 19 décembre

Formation sur les TMS en école maternelle

### Présentation des projets et thématiques de travail

**Propositions de l'UNSA :** GT sur les températures ; GT : **Fonctionnement des PIALS en fin d'année**

Demandes communes FSU/ UNSA : **Formation sur les TMS avec kiné et GT avec élaboration d'un courrier** informatif pour les collègues, tabouret à tester dans les écoles ; Poursuite du travail sur DTA : ok pour tous

Proposition de la FSU : GT pour les refus de temps partiels pour analyser les chiffres années N-2 et N-3 ; Gt sur **mesure du bruit et impact sur les conditions de travail et la santé des personnels** ; GT sur **l'élaboration d'un document synthétique** pour présenter les registres

### Compte-rendu des groupes de travail DTA et impact refus des temps partiels

Groupe de travail DTA (présence d'amiante dans les établissements):

**Les résultats de l'action seront présentés par monsieur Piquemal en GT. Il va continuer à relancer les mairies qui n'ont rien fait.**

Ecoles 130 ont un DTA/161, collèges 13/14. Notre demande a amené 26 mairies à faire le DTA.

Refus de temps partiels :

Les documents manquants ont été réalisés par les services. Ils vont être envoyés rapidement à la secrétaire du CHSCT. **Monsieur Piquemal pense qu'il faudra élaborer un questionnaire lors du prochain GT.**

### Programmation des CHSCT, visites et GT pour l'année 2019/2020

CHSCT : CHSCT 2 : Mardi 21 Janvier et repli le Jeudi 30 Janvier 2020 ; CHSCT 3 : Lundi 27 Avril et repli Lundi 4 mai ; CHSCT 4 : Jeudi 11 Juin et repli Mardi 16 Juin A 14h

VISITES :

**Visite d'une école MATERNELLE pour TMS** : Semaine entre le 23 et 27 Mars

**Contre visite de l'école maternelle de Saverdun** : Semaine du 9 décembre 2020 de 10h à 14h

GROUPES DE TRAVAIL :

GT sur les bâtiments/ températures et bruit : Lundi 9 Mars la journée

GT sur les temps partiels : Lundi 2 Décembre au matin à 9h

GT programme de prévention départemental : Jeudi 21 Novembre au matin à 9h

**GT pour l'analyse des PIALS prévu en Mai/Juin**

GT pour compte rendu visite de Saverdun : semaine du 9 décembre selon jour de décharge

**GT pour l'élaboration d'un document synthétique des registres** : en décembre ?

### Saisines

Aucune

### Questions diverses

Aucune

La séance est levée à 17h50.

Compte-rendu réalisé par les représentants du personnel siégeant au Chsct-D :  
Mmes Gil, Pons, Chartier ; MM. Mousqué, Laborde, Estalrich.

## LE DOUTE EST DE MISE

« A ce jour, le doute est grand quant aux évolutions voulues par le ministre actuel et nous **craignons qu'elles ne soient pas centrées sur ce qui devrait être le cœur de l'action** : développer, dans la dynamique du travail collectif des équipes, les compétences **pédagogiques et didactiques nécessaires à la mise en œuvre d'une politique d'apprentissages scolaires ambitieuse et exigeante.** »

*Edito de « inspecteur aujourd'hui » n°109, juillet août septembre 2019, Syndicat National des Personnels d'Inspection (affilié à la FSU)*











Ces dernières semaines, la volonté du gouvernement de faire aboutir l'une des mesures phares de la campagne présidentielle, à savoir la réforme des retraites, marque le pas.

Messieurs Delevoye, auteur du rapport et entré au gouvernement sous l'étiquette de Haut Commissaire, Macron et Philippe, ne parlent plus d'une même voix. Si le premier affichait il y a encore peu la volonté de voir son projet aboutir sans l'once d'une modification, Macron et Philippe ont laissé entendre ces dernières semaines que rien n'était décidé.

Du coup, les tergiversations vont bon train et embrouillent le message politique sur les contours futurs du projet. Ainsi, on est passé d'une réforme systémique, universelle et immédiate à un projet qui tiendrait compte de certaines situations, qui ne s'appliquerait plus qu'aux nouveaux entrants (clause du grand-père) ou encore qui n'entrerait pleinement en vigueur qu'après une période de transition qui passerait de 10 à 45 ans.

Cette apparente confusion est provoquée par la multiplication des signaux d'alertes. Ce mois de novembre qui marque le premier anniversaire de la crise des gilets jaunes est aussi celui d'un élargissement du front des opposants à la réforme. A l'exception de la CFDT, le front syndical appelle à la mobilisation.

L'approche des municipales (mois de mars), échelon pour lequel Macron ne dispose guère de relais et escompte en gagner ou encore l'abandon d'un projet de réforme identique l'an dernier en Belgique incitent le gouvernement à davantage de prudence.

### "Calinothérapie" et au retour de bâton !

Ce recul apparent du gouvernement et les amendements qui pourraient être opérés ne doivent pour autant pas cacher l'essentiel. L'esprit qui guide la réforme est limpide : la règle d'or budgétaire arrêtée par la commission européenne entend bloquer les dépenses publiques consacrées aux retraites sous le seuil des 14 % du PIB. Or, à l'horizon

**2050, le nombre de retraités aura doublé. Donc, pour un même gâteau, il y aura beaucoup plus de convives** autour de la table amoindissant d'autant les parts. Selon l'OFCE(1) à niveau de dépense constant, le niveau moyen des retraites baissera mécaniquement de 25%. Et on parle là d'une moyenne. Quand on découvre ce qui attend les fonctionnaires (prise en compte pour le calcul de la retraite de l'intégralité de la carrière en lieu et place des 6 derniers mois) et notamment les enseignants du premier degré, on comprend immédiatement que cette diminution sera encore plus douloureuse pour certains d'entre-nous.

Par ailleurs, le gouvernement entend poursuivre la politique de l'offre, favorable aux entreprises. Il lui est dès lors inimaginable de demander au patronat de participer à l'effort collectif de financement en augmentant, même à la marge, l'assiette des cotisations patronales, augmentation qui serait perçue comme une charge **"insupportable" à faire peser sur le dos des entreprises.**

Enfin, il ne faut pas oublier que l'adoption d'une retraite à point, même expurgée des éléments les plus sensibles offrira l'avantage d'un pilotage automatique du système. La question de la valeur du point, variable d'ajustement, serait arrêtée sans réelle consultation des partenaires sociaux (syndicats patronaux et salariés) puisque "ajustée" selon la conjoncture -et les conjectures- économique(s) du moment.

En Suède, pays qui a adopté ce régime, la valeur du point a fait l'objet de plusieurs révisions, toutes à la baisse, obligeant de facto les travailleurs suédois à prolonger leur activité bien au-delà de l'âge légal de départ à la retraite.

Ne pas relâcher la pression !

La réforme de l'assurance chômage a durci nettement les conditions d'octroi et réduit le montant des indemnités sous couvert de réactivation des chercheurs d'emploi suspectés, a priori, de ne pas en chercher. Cette réforme a été conduite sans coup férir car sans réelle force d'opposition laissant toute latitude au gouvernement.

Si une majorité des français.es se dit opposée au projet de réforme, ruer dans les droits sociaux "indus" des fonctionnaires ne serait pas pour leur déplaire.

Il n'y aura donc pas de solidarité mécanique, automatique, mais bien un front agrégeant des personnes d'horizons différents et d'opinions diverses.

Pour autant, même si le mouvement naissant n'est pas parfaitement homogène, la première journée de mobilisation le 5 décembre prochain aura valeur de test pour le gouvernement.

Une importante mobilisation et il appuiera des deux pieds sur le frein, un mouvement faible ou mitigé et il appuiera à fond sur l'accélérateur de la réforme.

La balle est dans notre camp !

F.B.

(1) L'Observatoire Français des Conjonctures Économiques est un organisme indépendant.

«L'ambition est d'assurer le bien-être de tous, de la naissance à la mort. De faire enfin de la vie autre chose qu'une charge ou un calvaire»

Ambroise Croizat, fondateur de la sécurité sociale et du système des retraites.

"Nous avons le meilleur système de retraite au monde, avec le seul petit défaut qu'il donne des pensions trop basses"

Göran Persson, ex premier ministre

## Réunion d'informations syndicales Spéciale RETRAITES

MERCREDI 4 décembre de 14H à 17H

Accueil-café dès 13h30

Au SNUipp-FSU 09, 13 rue du Lieutenant Paul Delpech, Foix

Venez débattre, échanger et vous informer sur la réforme !

**4 pages spéciale Retraites dans ce journal et sur notre site !**

La participation à ces réunions d'information syndicale est un droit. Elle peut être déduite des 108 heures. Dans ce cas informez simplement votre IEN 48h au moins avant la réunion.

Modèle de lettre RIS à télécharger sur notre site

Retraites : JEUDI 5 décembre  
**Toutes et tous en grève et dans l'action !**

RASSEMBLEMENT à FOIX à 14H  
Allées de Villote



En abandonnant la référence des six derniers mois et en intégrant les primes dans le calcul de la future pension, ce nouveau système pénaliserait particulièrement les PE qui connaissent une évolution salariale lente et n'ont quasiment aucun régime indemnitaire ou de primes à faire valoir. Les premières simulations faites à partir des éléments présents dans le rapport Delevoye donnent des pertes de l'ordre de 300 à 600 € mensuels pour les PE actuellement en fonction et de 600 à 800 € pour celles et ceux qui démarreront le métier à partir de 2025. Pas de quoi rendre attractive une profession déjà bien en mal de recrutement. Le 5 décembre prochain est un premier rendez-vous de mobilisation pour s'opposer à ce projet de réforme. Il faudra compter sur les personnels des écoles qui sont appelés à la grève et à être massivement présents dans les manifestations partout sur tout le territoire. Cette journée en appellera d'autres si le gouvernement reste sourd à la demande de préserver un régime solide et lisible de retraite par répartition, seul à même de préserver et améliorer un niveau de pension acceptable pour les personnels des écoles.

Conseil Syndical : JEUDI 5 décembre de 17H à 19H  
Au SNUipp-FSU 09, 13 rue du Lieutenant Paul Delpech, Foix  
Ouvert aux membres et syndiqué.es du SNUipp !  
**VENEZ ECHANGER ET PARTICIPER A LA VIE DU SYNDICAT !**  
Ordre du jour sur le site du SNUipp-FSU 09

Déjà annoncé en octobre, un dispositif de préprofessionnalisation permet de recruter des étudiants dès la deuxième année de licence sous contrat AED, en vue de travailler en école et EPLE. Depuis **septembre 2019, 700 étudiant·es ont été recrutés (1) comme assistants d'Education en préprofessionnalisation. Ces étudiant·es devront accomplir un service de 8h/semaine. (2)**

La FSU s'est toujours opposée à un tel projet de pré-recrutement. Elle porte un tout autre projet permettant d'attirer des candidats au concours pour résoudre la crise de recrutement tout en s'adressant aux étudiants des milieux populaires afin de démocratiser l'accès aux métiers de l'enseignement. Ils doivent également sécuriser les parcours pour permettre aux pré-recrutés d'obtenir diplôme et concours.

Ces contrats de préprofessionnalisation sont réservés aux étudiant·es inscrit·es en Licence et dont le projet est de poursuivre leurs études universitaires en Master MEEF(3). Le contrat est signé pour 3 ans (L2, L3 et M1). Il fait peu de cas des conditions de rupture notamment pour raison d'assiduité, ni des prises en compte les congés (maladies, maternité, parental). Ce qui laisse augurer une volonté de précariser la fonction sous couvert de valorisation du métier

**MISSIONS :** en L2, en plus des activités d'observation, les étudiants interviendront ponctuellement sur des séquences pédagogiques, sous la responsabilité du professeur ; participeront à l'aide aux devoirs et aux leçons, notamment dans le cadre du dispositif Devoirs faits. En 3ème année de licence, ils pourront participer à « toutes activités éducatives. En particulier, activités pédagogiques complémentaires (APC) ; accompagnement personnalisé au collège et au lycée, espaces pédagogiques interactifs (EPI) au collège et intervention dans les parcours éducatifs. »

Les étudiant·es inscrit·es ne seront donc pas en responsabilités d'enseignement devant élèves avant la M1. Ils viendront alors en appui aux personnels enseignants pour « l'enseignement de séquences pédagogiques complètes (notamment, remplacement d'enseignants compatible avec la continuité pédagogique des enseignements en donnant priorité à des remplacements prévus à l'avance et compatibles dans le second degré avec la mention de licence obtenue par l'étudiant) ».

**CREDIT D'HEURES ET REMUNERATION :** Ces AED effectuent un service de 8h/semaine en école et 6h/semaine en collège ou lycée sur 39 semaines. Ce temps de présence peut-être modulable pour tenir compte de l'organisation des enseignements, sans dépasser 312h/an. Le crédit d'heures de formation octroyé à ces AED est modulé en fonction de leur niveau d'étude. La rémunération nette sera de 693€ en L2, 963€ en L3 et 980€ en M1).

**SUIVI ET FORMATION :** Les AED sont suivis par un tuteur de terrain et un tuteur de l'université. Le tuteur de terrain est « désigné » par l'IEN ou le chef d'établissement sur la base d'un appel à candidature. Le recrutement des tuteurs s'effectue à partir d'une sélection d'écoles et d'établissements au regard de leur proximité géographique avec les universités. Cela limitera donc les possibilités de candidatures... Le tuteur de terrain recevra 600 euros annuel par Aed suivi (pas plus de 2).

**INQUIETUDES :** ce dispositif laisse en suspend plusieurs interrogations :

En premier lieu, n'est-il pas seulement un moyen de disposer de remplaçant·es à bas coût, et d'un vivier de contractuel·es en cas d'échec au concours ? Depuis de nombreuses années, le nombre de professeurs titulaires n'est pas suffisant pour assurer toutes les charges de remplacement des enseignants absents. Trop régulièrement, les élèves dont l'enseignant est absent se voient répartis dans les autres classes de leur école, placés dans la salle de permanence de leur collège et invités au mieux à mener des activités occupationnelles. Ce dispositif semble répondre à cette problématique sans l'adjoindre d'éléments essentiels qualitatifs.

Très tôt dans leurs parcours, les étudiants vont se voir confier des missions incombant habituellement à des professeurs remplaçants titulaires et formés. Et ce aussi bien dans l'enseignement secondaire que dans l'enseignement primaire.

La mise en responsabilité de ces étudiant·es est différée au M1 sans aucun étayage d'explication. Et la formation au métier parallèle à l'exercice demandée dès la deuxième année ne semble pas si évidente. Le texte parle « d'une formation pratique en école ou en établissement » mais qui enseignera les gestes professionnels, les contenus, les principes, les enjeux,... aux préprofessionnalisés·ées ? Les formateurs universitaires, certainement très éloignés de la sphère éducative ? Les tuteurs, sur des volants horaires non prévus ?

La formation professionnelle risque de se réduire à un mimétisme des gestes professionnels, sans retour réflexif sur la pratique ni lien entre théorie et pratique, niant le fait que les enseignant·es sont conceptrices et concepteurs de leur métier. Aussi le temps de service en établissement des étudiant·es amputera leurs horaires universitaires. Les universités pourront-elles garantir une bonne articulation entre ce travail et leur emploi du temps universitaire. Toutes les études montrent que le salariat étudiant amoindrit la réussite d'études et accentue le risque d'échec aux études et au concours.

D'ailleurs quels intérêts sont réellement visés ? Ceux de la valorisation et de l'attractivité du métier et de l'entrée progressive dans le métier sont avancés. Rien ne dit pourtant que et l'étudiant et l'élève et l'enseignant y trouveront intérêt car le dispositif ne garantit rien de la qualité éducative notamment auprès des élèves les plus en difficulté, du niveau de formation et de l'assouplissement de la gestion des ressources humaines...

DM

(1): dans les académies d'Amiens, Créteil, Guyane, Lille, Limoges, Lyon, Reims, Rouen, Strasbourg et Versailles

(2) Le décret n° 2019-981 du 24 septembre 2019 et la circulaire n°2019-156 du 6-11-2019 précisent les modalités de mise en œuvre

(3) Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation

## LA FAUSSE INTERVIEW DU SNUipp09

**Le ministre de l'éducation nationale, M. Blanquer** nous a reçus en toute décontraction dans ses bureaux de la rue de Grenelle avec les journalistes du JDD(1) . Il se félicite des «résultats significatifs » obtenus dans le primaire. Au moment où il nous reçoit, il affiche le sourire des ministres heureux. Il nous propose un décryptage des résultats des dernières évaluations et explique ses méthodes pour « enclencher un cercle vertueux de l'optimisme, pour que la France croie en l'avenir de ses enfants ».

Nous : bonjour M. Le Ministre. Alors, ces résultats, ça donne quoi ?

Lui : le niveau remonte !

Nous : **de quoi ? Des océans ? Du CAC ? La cagnotte Balkany ?**

Lui : **non, non, celui des élèves, pardi ! Ne nous vilons pas la face, si j'ose dire !** Les résultats et les progrès sont significatifs.

Nous : **et selon vous, c'est dû à quoi ?**

Lui : la locomotive du projet, de mon **PROJEEET !... Désolé, je m'emballe, c'est le plus** de maîtres que de classe.

Nous : ...(?)

Lui : enfin, je voulais dire, vous m'aviez compris, le **dédoulement** des classes en ZEP et ZEP+. Faut y ajouter **l'imposition** de méthodes pédagogiques qui marchent, dont les enseignants ne voulaient **pas d'ailleurs** (petit rictus), mais ce sont des méthodes qui ont **été développées avec l'appui des plus grands** spécialistes des sciences dures.

Nous : **les sciences de l'éducation, c'est, par opposition, des sciences...molles ?**

Toujours Nous : et que les évaluations et leur **protocole aient pu être l'objet d'adaptations et** de simplifications, que des enseignants aient pu aider leurs élèves durant les épreuves ne vous interroge pas ? **Cela n'invalide-t-il pas le** caractère objectif des résultats collectés par

vos services et ceux d'Amazon ?

Lui : nous avons un outil qui montre des progrès. **C'est un moment historique pour la France. C'est ce qu'il faut retenir.**

Nous : Ne faut-il pas y voir avant tout un objet **de com' ?**

Lui : non, non. Ne soyez pas syndicalistes euh, simplistes, voulais-je dire. Les évals, c'est un simple outil au services des enseignants et de leurs élèves, c'est tout.

Nous : **et face à cette extraordinaire réussite,** d'autres idées à venir ?

Lui : **L'effort doit désormais être porté sur l'école maternelle.** La maternelle joue un rôle essentiel. La réussite passe, tout le monde le sait, par un meilleur taux d'encadrement : d'ici la fin **du quinquennat, c'est promis, il n'y aura pas plus** de 24 élèves de grande section par classe.

Nous : **et les classes à double ou triple niveau ?**

Lui : **pas plus de 24 élèves DE grande section.....**c'est clair, non ?

Nous : **quoi d'autre ?**

Lui : **la formation ! C'est l'occasion de réfléchir au** formatage, pardon, à la formation du professeur du XXIe siècle. LE professeur 3.0 ! Pour les vacances, le vrai sujet est le temps de travail : mes petits colibris (NDLR : les feignasses de

l' Educ nat) pourront bénéficier de formations sur les temps de vacances et de congés.

Nous : Bon, (...) Vous reconnaissez **l'implication des** enseignants. Cette reconnaissance sera-t-elle aussi **sonnante et**

trébuchante ?

Lui : (il se gratte la gorge, s'enfile un Margaux 64 et reprend). **S'ils sont d'accords pour s'engager et** travailler durant les vacances et le soir après la classe, oui, nous pourrons... peut-être envisager **...une relative et légère révision à la hausse de** leurs traitements.

Nous : **mais ça, travailler, ils le font déjà, non ?**

Lui : ...(?)

(1) . Journal du dimanche du 3/11/19.

D.M et





## (TROP) CHÈRES ÉTUDES

« **Aujourd'hui, je vais commettre l'irréparable** ».

**C'est par ces mots que commence le courrier publié sur Facebook par un étudiant stéphanois qui s'est immolé le 8 novembre dernier devant les locaux du CROUS de Lyon.** Selon ses proches, petite amie et pairs, son acte aurait une dimension avant tout politique qui veut dénoncer la précarisation toujours plus marquée d'une fraction de la population des étudiant.es.

« **Doit-on continuer à survivre comme nous le faisons aujourd'hui ?** » demande encore dans sa lettre, l'étudiant stéphanois. Ses amis témoignent de leurs conditions de vie, de la précarité qu'ils expérimentent quotidiennement et assurent qu'il y a énormément d'étudiants qui la vivent", « Des étudiants qui n'ont plus de bourse, qui sont obligés d'arrêter leurs études parce qu'ils n'ont pas assez d'argent, qui sont obligés de trouver un travail ».

La hausse continue des prix des loyers dans les villes ces dernières années a non seulement chassé les classes modestes et moyennes des centres urbains mais a rendu aussi l'accès à la location de plus en plus incertain pour nombre d'étudiants. Ces derniers, parce qu'ils ne peuvent bénéficier de la solidarité familiale, parce qu'ils ne disposent pas des bons réseaux sociaux ou tout simplement parce qu'ils ne sont pas éligibles aux aides trop chichement accordées, ne peuvent compter que sur leur seule débrouillardise pour espérer décrocher un logement à la fois ni trop cher - et c'est là une gageure - ni trop éloigné de leur lieu d'étude. Si l'accès au logement constitue un écueil majeur, ce n'est pour autant pas la seule difficulté rencontrée par les étudiants. L'alimentation, les soins, les frais de scolarité et les transports représentent eux aussi une charge importante. Si un peu plus de 36 % d'entre-eux peuvent compter sur l'octroi d'allocations financières (bourses sur critères sociaux, bourses au mérite, aides ponctuelles) ces aides restent trop souvent insuffisantes pour couvrir les besoins essentiels quand beaucoup d'autres ne peuvent tout simplement pas y prétendre. Cette situation a obligé les organisations syndicales étudiantes à développer des dispositifs d'aides et de soutien tels que des épiceries solidaires inspirées du modèle des "Restos du cœur" où les étudiants peuvent trouver les produits de première nécessité proposés au dixième de leur prix habituel. Toutes ces formes d'aides, qu'elles soient institutionnelles, syndicales ou familiales n'empêchent pas de constater que près d'un étudiant sur cinq vit sous le seuil de pauvreté selon le dernier rapport de l'IGAS (Inspection générale des affaires sociales) publié en 2015.

Mener de front étude et emploi : un équilibre précaire

L'obligation de trouver une activité salariée n'est pas nouvelle mais elle concerne un nombre plus important d'étudiants -près d'un sur deux - qu'ils bénéficient ou non des bourses. L'augmentation du coût de la vie et l'allongement des cycles d'études entretiennent et renforcent cette tendance. Trop souvent, l'emploi dégoté pour garantir un minimum de revenus entre en concurrence directe avec les obligations estudiantines du fait notamment des amplitudes horaires de l'emploi en question. Plus l'activité est rendue nécessaire, plus les étudiants hypothèquent leurs chances de réussite. En 2009 déjà, l'Insee qui s'était attachée à étudier l'impact du travail salarié sur la réussite des études universitaires faisait ce constat sans appel : « Les résultats montrent que l'occupation d'un emploi régulier réduit significativement la probabilité de réussite à l'examen (...) S'ils ne travaillaient pas, les étudiants salariés auraient une probabilité plus élevée de 43 points de réussir leur année. »

Au lieu d'être dénoncée, cette situation qui contraint les étudiants à cumuler étude et emploi est le plus souvent perçue sous un éclairage favorable. D'aucuns y voit là, l'expression d'une maturité et d'une prise de responsabilité individuelle doublée d'une faculté d'adaptation propice à la vie dans nos sociétés où, à la lutte des classes, s'est substituée la lutte des places. A chacun son mérite, donc. A l'inverse, augmenter les allocations ou encore en assouplir les conditions d'accès est trop souvent perçu comme un encouragement à cultiver l'assistantat, un risque d'amollissement de l'esprit entrepreneurial si cher à nos élites.

Ce discours méritocratique relaie complaisamment l'idée que la distribution des positions sociales est le résultat de l'investissement personnel et scolaire de chacun. Pourtant, comme le rappelle le sociologue François Dubet, la méritocratie est une fiction nécessaire, prompte à masquer les inégalités de départ et à justifier, in fine, les inégalités sociales.



Pour ne pas avoir à choisir entre étude et emploi salarié, pour tendre vers une véritable égalité des chances, pour ne plus avoir à revivre ce qui s'est produit ce vendredi noir, les hommes et femmes politiques d'aujourd'hui doivent ré-investir prioritairement dans l'école, la formation, la jeunesse et son avenir pour construire sereinement la société de demain.

## Changer de département pour la rentrée 2020 La saisie est ouverte !

Changer de département pour rejoindre un conjoint, **revenir dans sa région d'attache, ou encore simple désir de changement...** La saisie des vœux pour les permutations informatisées démarre mardi 19 novembre à 12 h. Tout au long de ces opérations, les représentants du SNUipp-FSU se mettent à disposition des personnels.

Nous pouvons vous envoyer par mail ou au format papier un document très complet expliquant les modalités ainsi **que l'ensemble des règles et des barèmes.**

Calendrier des opérations :

Du mardi 19 novembre à 12 h au lundi 9 décembre 2019 à 12 h <b>(heure métropole)</b>	<b>Saisie des vœux sur SIAM/ I-prof</b>
	Envoi des confirmations de demande dans la boîte I-prof.
<b>Jusqu'au mercredi 18</b> décembre 2019	Retour des confirmations de demande et des pièces justificatives dans les DSDEN (cachet de la Poste faisant foi).
Mardi 21 janvier 2020 au plus tard	Réception des demandes tardives pour rapprochement de conjoints ou demandes de modifications de la situation familiale. Transmission des pièces justificatives par les départements.
Mercredi 22 janvier 2020	Affichage des barèmes dans SIAM.
Du mercredi 22 janvier au mercredi 5 février 2020	Sécurisation et correction des barèmes par les DSDEN sur sollicitation des enseignants concernés. Le SNUipp-FSU se rendra disponible pour aider dans les démarches.
À partir du mercredi <b>12 février 2020</b>	Contrôle et traitement des données au ministère.
Vendredi 14 février	Date limite de réception par le ministère des <b>demandes d'annulation de participation.</b>
Lundi 2 mars 2020	Diffusion individuelle des résultats aux candidats

La note de service annuelle, publiée dans le BO spécial n°10 du jeudi 14 novembre 2019 **fixe les modalités de participation aux permutations nationales.**

La saisie se fait par internet (I-prof et SIAM).

Le SNUipp-FSU met également à disposition un document exhaustif pour faire connaître les règles et les modalités **de ces opérations.**

Ce document est téléchargeable sur notre site.

Les règles et les modalités de ces opérations sont parfois complexes, ne pas hésiter à contacter un délégué ou une déléguée du personnel du SNUipp-FSU du département d'origine pour plus de précisions ou pour recevoir des conseils.

La loi du 6 août 2019 sur la Fonction publique change les attributions des Commissions administratives paritaires. Ainsi, elles ne seront plus consultées sur les questions de mobilité. **Par conséquent, il est très utile de communiquer l'ensemble du dossier aux personnes élues du personnel pour vérifications de la situation et du barème.** À chaque étape du projet de mutation, elles peuvent apporter des conseils et informations ou tout simplement répondre aux questions. Chacune des sections départementales est à disposition et une plateforme en ligne est spécialement dédiée aux permutations:

<http://e-permutations.snuipp.fr/09>



### Postes adaptés

La note de service académique sur les dispositifs **d'accompagnement des personnels enseignants du 1er degré** confrontés à des difficultés de santé est sortie.

**Elle précise les modalités de demande d'aménagements** pour la rentrée 2020. Chaque école est destinataire du document.

Renseignez-vous ! Date limite de dépôt des dossiers le 17 décembre.

Les Universités d'Automne du SNUipp se sont achevées par la conférence de Claude Lelièvre, historien de l'éducation dans un contexte dramatique pour la profession ; le suicide de Christine Renon renvoyant avec force l'image du dévouement sacrificiel de l'enseignant.e et suscitant de nombreuses questions.

Quid de notre liberté pédagogique ? Quid de notre engagement, de notre dévouement » ?  
Quid du new management ? Quid de la reconnaissance ? Quid du sens donné à notre métier ?

### Enseignant.e : un métier de cœur et d'engagement, une reconnaissance en berne

Notre métier s'est construit sur la rhétorique du dévouement et notamment du sentiment maternel. En 1881, Jules Ferry se disait convaincu de la supériorité de la femme pour exercer le métier d'enseignant, considérant que « le sentiment maternel est le plus profond ressort de l'éducation. L'institutrice trouve dans son métier la satisfaction du sentiment maternel ». Au-delà des réactions que cette phrase pourrait susciter, elle démontre surtout l'engagement si particulier lié à l'exercice de ce métier.

Pourtant ce dévouement n'est pas corrélé à l'amélioration de nos salaires ni de nos conditions de travail. Le gouvernement s'attaque au paritarisme et dilue les CHSCT dans les comités techniques. Et notre pouvoir d'achat a fondu en 10 ans. Il existe un écart de rémunération secondaire / primaire pouvant aller jusqu'au triple (et jusqu'à huit fois par rapport aux professeurs agrégés). Il existe toujours un différentiel salarial entre les hommes et les femmes. Enfin, rappelons que les enseignant.es de France sont parmi les moins bien payé.es en Europe. Les enseignant.es du primaire ont besoin de reconnaissance.

En même temps, le niveau du recrutement au concours et donc de l'expertise a augmenté. Et c'est cette même expertise que notre ministre ignore ou remet trop souvent en cause. Si on y ajoute management vertical et communication médiatique pour afficher des mesures décidées sans concertation avec la profession, voilà qui sape grandement la confiance des personnels voire leur santé. Aujourd'hui, on meurt d'enseigner ! 11 suicides depuis le début de l'année ! L'Education Nationale, l'autre Grande Muette ?!

### La blanquerisation à marche forcée : notre métier attaqué !

A son arrivée, notre Ministre avait indiqué qu'il n'y aurait pas de loi à son nom. Il fait désormais parti des 7 ministres sur 34 qui associent leur nom à une loi. La loi Blanquer est une loi « fourre-tout » qui n'était pas présente dans le programme présidentiel d'Emmanuel Macron mais qui contient des articles qui visent à saper l'école publique, à mépriser, à surveiller et intimider les enseignant.es.

L'abaissement de l'âge de la scolarité obligatoire à 3 ans est présenté comme une loi « sociale ». Elle va concerner 3% des enfants et imposer le financement des écoles maternelles privées sous contrat par les municipalités.

Deux articles sont particulièrement inquiétants. L'article 9 supprime le CNEC, organisme indépendant d'évaluation des politiques scolaires et le remplace par un organisme moins indépendant dont les missions sont redéfinies. L'article 1 rappelle l'exigence d'exemplarité, de responsabilité, de confiance entre l'école et la famille et pointe en filigrane le « devoir » de réserve.

Le droitier Eric Ciotti propose l'affichage des drapeaux en classe. Cet amendement est intégré dans la loi et nous est donc imposé par l'article 4.

La méthode Blanquer conjugue manque de dialogue, verticalité, et un certain mépris pour les personnels.

Devant toutes ces attaques, Claude Lelièvre nous renvoie au fondement historique de notre métier, à notre raison d'être et d'enseigner.

### Le cœur de notre métier d'enseignant.e

La Liberté de l'enseignement du primaire est définie à la fin du XIXème. En décembre 2017, notre ministre annonce des recommandations pour choisir les manuels scolaires, arguant que la liberté pédagogique n'est pas l'anarchie pédagogique. C'est une rupture très nette avec la tradition républicaine et qui va à l'encontre de l'esprit de la circulaire de Jules Ferry visant à « accoutumer les enseignant.es à prendre des initiatives, des responsabilités et la direction des réformes scolaires à venir. »

Jean-Michel Blanquer voudrait réduire l'école à l'horizon du « lire, écrire, compter » quand Jules Ferry assignait à l'école obligatoire un rôle déterminant dans les enseignements « seconds, accessoires, dans lesquels se situent la rupture avec l'ancien régime ». Pour lui, l'école doit aller contre « la discipline mécanique de l'esprit », « le crépuscule intellectuel » et permettre la compréhension. L'école est celle de la République ! L'enseignant doit s'élever au rang d'éducateur. « Quand l'homme apparaît, voilà l'éducateur ! »

Jules Ferry plaide pour l'engagement des instituteurs.rices en faveur de la République et demande aux « fils de 1789 » de « faire aimer, et la Révolution, et la République ».

Pour Jean Jaurès, « la plus perfide manœuvre des ennemis de l'école laïque, c'est de la ramener à sa neutralité ». « Seul le néant est neutre ». L'enseignement présuppose ainsi une large culture qui est un stimulant à la curiosité, à la formation et à la réflexion.

Alors, contrairement à ce que notre ministre semble nous intimer, ne soyons pas neutres, mais restons engagé.es, libres, et soucieuses et soucieux de continuer à éveiller nos élèves ! Nous sommes des éducatrices et des éducateurs ! **L'Education est notre métier !**

**NOM** : .....

**Prénom** : .....

**Nom de jeune fille** : .....

**Situation de famille** : .....

**Date de naissance** : .....

**Adresse** : .....

.....

**Tél portable** : .....

**Tél fixe** : .....

**E-mail** : .....

**Etablissement d'affectation (nom, type, ville)**

.....

.....

**Fonction** : Etudiant /Stagiaire/Adj /TR / AVS / EVS

Directeur ..... classes / Spéc option ..... / Psy / .....

Retraité(e)  Insti  PE  Hors classe

Échelon ..... Temps partiel .....% Autre cas .....

Montant de la cotisation : .....

**Je me syndique à la section de l'Ariège du SNUipp afin de contribuer :**

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels (actifs et retraités).
- au développement du Service Public d'Éducation.
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique, dans une Fédération renouée.

La section de l'Ariège du SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser les publications éditées par le syndicat.

Je demande à la section de l'Ariège du SNUipp de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant à la section de l'Ariège du SNUipp :

13, rue du Lieutenant Paul Delpech  
09000 FOIX

Date : ..... Signature :

### Paiement

- Par Chèques : nombre .....
- Par Prélèvements / Première demande : Oui – Non

### INSTITUTEUR ADJOINT(E)

échelon	8	9	10	11
Cotisation en €	144,00	151,00	160,00	176,00
Cotisation réelle *	48,96	51,34	54,40	59,84

INSTITUTEUR RETRAITE(E) : 120,00 € (\*40,80)



**Temps partiel :**  
au prorata de la  
quotité travaillée  
(83.50 € minimum)  
Part reversée au National

### PE et PEGC (classe normale)

échelon	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Cotisation en €	129,00	139,00	145,00	152,00	161,00	170,00	182,00	194,00	209,00	224,00
Cotisation réelle *	43,86	47,26	49,30	51,68	54,74	57,80	64,88	65,96	71,06	76,16

PE ou PEGC RETRAITE(E) : 134 € (\*45,56)

### PE Hors classe et PEGC (Hors classe et classe exceptionnelle)

échelon	1	2	3	4	5	6
Cotisation en €	193,00	207,00	221,00	238,00	254,00	268,00
Cotisation réelle *	65,62	70,38	75,14	80,92	86,36	91,12

PE ou PEGC Hors classe RETRAITE(E) : 143 € (\*48,62)

### MAJORATION COTISATION

	en €	*en €
Spécialisés ASH	5,00	1,70
IMF	9,00	3,06
Conseillers peda.	14,00	4,76
Dir classe unique	1	0,34
Dir 2,3,4 clas.	5,50	1,87
Dir 5 à 9 clas.	10,00	3,40
Dir 10 clas et +	13,50	4,59
Dir SEGPA	17,00	5,78
Dir EREA	40,00	13,60

**Déduction fiscale :**  
**66% du montant de la cotisation**  
Vous ne paierez que 34%  
du montant que vous  
versez au SNUipp.  
(cotisation réelle indiquée par \*)

AUTRES CAS	en €	* en €
Etudiant Master 1 ou 2	40,00	13,26
PE Stagiaire	84,00	28,56
AESH, AVS, EVS	26,00	8,84
Disponibilité et Congé Parental	84,00	28,56